

Assurance de l'UGSEL: Tableau de garanties

Volet I : Responsabilité civile			
Garanties	Capitaux en EUROS		Franchise en EUROS
toutes garanties sauf celles ci-dessous	6.100.000 (par année d'assurance)		75
Intoxication alimentaire	1.220.000 (par année d'assurance)		Néant
Maladies professionnelles	763.000 (par année d'assurance)		Néant
Vols par préposés	153.000 (par sinistre)		225
Pollution	305.000 (par année d'assurance)		10% de l'indemnité mini 380 maxi 1.500
Défense et Recours	15.500		Néant
Volet II : Individuelle accident			
Garanties	Capitaux en EUROS		Franchise en EUROS
Décès	15.500		Néant
*si mineur :	3.100		
Invalidé permanente (totale/partielle)	<66% 45.800 >66%<86% 61.000 >86% 99.500		Franchise relative de 6% d'IPP (sauf pour les bénévoles)
Si invalidité :			
Incapacité temporaire des bénévoles (par jour) au maximum 365 jours	16		Néant
Traitement Médical – dont forfait hospitalier pour séjour > à 8 jours	15.500		Franchise relative de 7 jours pour le forfait hospitalier
Frais Médicaux prescrits non remboursés par la Sécurité Sociale	155		Néant
Hospitalisation chambre particulière (par jour) au maximum 365 jours	31		Franchise relative de 7 jours
Soins et frais de prothèse :			
· prothèse dentaire (par dent)	305		Néant
· prothèse auditive / orthopédique	460		
Frais d'optique (bris monture/verres/lentilles)	230		Néant
Frais de transport	305		Néant
Frais de rapatriement	1.600		Néant
Frais de recherche	6.100		Néant
Participation aux frais de transport pour soins	305		Néant
Volet III : Responsabilité civile en cas d'emprunt de biens mobiliers et immobiliers en EUROS			
Garanties	locaux	biens mobiliers	franchise
Incendie explosion	1.525.000	76.300	10 % des dommages mini : 150 maxi : 450
Dégâts des eaux	76.500	76.300	
Vol	3.100	7.700	
Bris de glace	3.100	/	
Dommmages électriques	4.600	7.700	
Autres dommages matériels	3.100	7.700	